

2. L'an Mil Sept cent quatrevingt Treize, le jour de ce jour
 De la République Française, le sept du Mois de Janvier vers
 les huit heures du matin, est comparu par devant nous
 officiers public de la paroisse de Mizonne, Louis Niqué, autoune
 Joseph Maillard ne de la paroisse de Meulle de Meulle, Manœuvre
 au la paroisse de Mizonne, assisté de François remier et de
 Marie Claire Joseph la sœur femme de Joseph Delamoy, le
 premier âgé de soixante deux ans, et le deuxième âgé
 de quarante cinq ans, tous deux manœuvres nés, et résidant
 en cette paroisse.

Lesquels nous ont présenté un enfant né de femme qui
 nous ont déclaré avoir été mis au monde par Marie
 Françoise remier, femme d'autoune Maillard domicilié
 dans la dite paroisse de Mizonne; ce jour d'aujourd'hui vers le
 sept heures du matin, auquel il lui a été donné le
 nom de Marie Françoise Joseph.

Lecture faite, le dit autoune Maillard père dudit
 enfant a déclaré ne savoir rien de ce interjeté au
 Dessein d'interdiction,
 fait en la maison commune dudit Mizonne, le jour
 nous et au qu dessus, le dit. Monsieur François remier
 grand père de l'enfant, a déclaré ne savoir rien de ce
 interjeté; Marie Claire Joseph la sœur femme de Joseph
 Delamoy, a signé avec nous tout cela.

mari de Joseph Claire ———— Titulaire officier
 aujourd'hui vingt deuxième jour du mois de Janvier 1793
 C. B. L.

N.1793.1.7

L'an mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la republique française, le sept du mois de janvier vers les huit heures du matin, est comparu pardevant nous officier public de la paroisse de Wizerne, soussigné, antoine josephe Maillard né de la paroisse de menil dohen, manouvrier en la paroisse de wizerne, assisté de francois renier, et de marie claire joseph leclair femme de joseph delannoy, le premier agé de soixante six ans, et le deuxieme agée de quarante neuf ans, tous deux manouvrier, natif, et résident en cette paroisse

les qués nous ont presentés un enfant dusex feminin qui nous ont declarés avoir été mis au monde , par marie francoise renier, femme d'antoine maillard domicilié dans la ditte paroisse de wizerne, ce jourd'huy vers les sept heures du matin, auquélle il lui à été donné le le nom de marie francoise josephe lecture faite, le dit antoine mailliard pere dudit enfant à declaré ne scavoir ecrire de ce interpellés au desire de l'ordonnance.

fait en la maison commune dudit wizerne, le jour mois et ans que dessus, les dits themoins francois renier grand pere de l'enfant a declaré ne scavoir ecrire de ce interpellés , marie claire josephe leclair femme de joseph delannoy à signé avec nous dont acte

mari cler joseph claire

*Delatour officier
public*